Women's Peace & Humanitarian Fund
A United Nations & Civil Society Partnership

Fiche Conseils sur l'Impact et les Indicateurs
Domaine d'impact 3 : Protection des femmes et des filles

La fiche conseil suivante fournit des conseils aux partenaires potentiels de la WPHF sur le domaine d'impact 3 : protection des femmes et des filles, ainsi que sur les indicateurs requis pour les rapports, et les autres indicateurs suggérés à utiliser pour mesurer et suivre les progrès et les résultats du projet.

À propos de la protection des femmes et des filles :

Dans cette thématique, l'impact attendu est ***La protection des femmes et des filles, et respect de leurs droits dans les contextes de crise et de conflit sont renforcées.***

Il peut s'agir d'une variété d'approches d'intervention qui contribuent à s'assurer que les femmes et les filles vivent sans violence, en soutenant les organisations de la société civile des femmes et des jeunes femmes qui participent activement aux interventions qui soutiennent la protection des femmes et des filles dans les contextes de crise et de conflit. En voici quelques exemples :

- Renforcer les efforts de coordination des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes dans le plaidoyer en faveur de la prévention, de la réponse et du suivi des violences liées aux conflits et aux crises, ainsi que d'autres pratiques préjudiciables dans les contextes de conflit
- Fournir des services directs répondant aux besoins des survivantes, y compris des enfants et des familles touchés par les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC)
- Mettre en place ou renforcer les services de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS) destinés aux survivantes de violences
- Mettre en place ou renforcer les mécanismes d'assistance juridique et d'orientation afin de répondre aux besoins de toutes les femmes, des filles et des autres groupes vulnérables, y compris l'accompagnement dans les procédures judiciaires
- Renforcer les capacités et sensibiliser aux services disponibles ainsi qu'aux supports d'information pertinents relatifs à la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSBG[1]) et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Mettre en œuvre des initiatives ciblées de plaidoyer communautaire, de sensibilisation ou de formation visant à améliorer la compréhension, par les communautés et les détenteurs d'obligations, des causes, de la stigmatisation, des conséquences et des réponses à la violence, ainsi que de la protection des droits dans les contextes de crise
- Contribuer à l'élaboration ou au renforcement de lois, politiques et plans d'action aux niveaux local, national et régional afin de traiter les causes, les conséquences et les réponses aux violences sexuelles liées aux conflits, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles
- Améliorer les méthodologies de collecte de données sensibles au genre afin de garantir un plaidoyer et des interventions fondés sur des données probantes
- Mettre en œuvre des interventions contribuant au renforcement de la résilience et du bien-être des femmes ainsi que des personnes affectées par la violence et les crises

[1] La VSBG est un terme générique qui regroupe tout acte préjudiciable d'abus sexuel, physique, psychologique et émotionnel qui est perpétré contre quelqu'un en raison de son genre et de relations de pouvoir inégales. Cela peut inclure des formes variées de violence telles que le viol, le harcèlement, la coercition, l'exploitation, le mariage forcé et précoce, la violence entre partenaires intimes, la violence domestique, la traite de personnes, la mutilation génitale féminine, etc.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et les OSC doivent concevoir leurs projets en fonction des besoins spécifiques de leur contexte.

Résultats escomptés

Dans la **section 3** de la proposition programmatique, les résultats (ou changements) attendus doivent être décrits sous forme narrative, ainsi que la manière dont ils contribueront à l'impact global.

Un **changement escompté** représente les **changements** à court, moyen ou long terme que l'on s'attend à voir se réaliser si les interventions, activités et produits sont mis en œuvre.

Plus précisément, cette section devrait répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les résultats (changements) escomptés que le projet souhaite atteindre, en fonction des problèmes identifiés ?
- Quelles stratégies ou approches utiliserez-vous pour implémenter les interventions et activités ?
- Comment vos produits et activités adressent-ils directement les dynamiques de conflit et de crise, ainsi que les angles femme-paix-sécurité et action humanitaire ?
- Qui bénéficiera de ces interventions ?
- Comment vos projets construisent-ils sur des structures existantes au niveau communautaires ou locales ? Ou bien remplissent-ils un gap identifié ?

Dans l'annexe A, les OSC développeront un cadre de résultats en fonction des interventions, ainsi qu'un énoncé des résultats développé pour le projet et qui contribue à son impact. Il est recommandé de ne développer qu'un (1) seul résultat.

Produits, activités et période

L'annexe A du modèle de proposition met en évidence les produits et les activités que votre organisation réalisera, ainsi que la période durant laquelle chaque activité est planifiée. L'addition de tous vos produits mène à votre résultat : somme des produits = résultat.

Produit : Un produit est un service ou une action achevée qui est réalisé(e) par votre organisation, sur la base d'un groupe d'activités. Un produit est rédigé de la manière suivante : *Opportunités de renforcement des capacités offertes aux organisations des droits des femmes sur la réponse aux VSBG.*

Activité : Action réalisée par votre organisation à l'aide de ressources humaines et financières. Une activité est spécifique et rédigée de la manière suivante : *formation pour 25 OSC sur le suivi et la réponse aux VSBG.* Vous devez avoir plusieurs activités contribuant au résultat et être aussi précis que possible.

Période : date à laquelle chaque activité est planifiée. Le mois et l'année doivent être précisés.

Le nombre de produits et d'activités dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources humaines et financières disponibles, de la portée et de la durée de votre projet et de ce qui est nécessaire pour contribuer au changement attendu.

Exemple:

Produits	Activités	Période
Produit 1 : Renforcement des capacités des OSC sur la réponse aux VSBG et/ou au violences contre les femmes et les filles.	• Formation de 25 OSC sur le suivi et la réponse à la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSBG) (50 % d'organisations dirigées par des jeunes) • Fournir un accompagnement à 50 membres d'OSC (25 jeunes femmes et 25 femmes) sur l'élaboration de plans d'action communautaires pour la réponse à la VSBG	Jan 2026 Fév-Avril 2026
Produit 2 : Campagnes de	• Élaborer des supports d'information, d'éducation et de	Fév 2026

Produits	Activités	Période
sensibilisation communautaire menées sur la VSBG et/ou la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG)	communication, y compris des affiches sur la lutte contre la VSBG • Produire trois podcasts sur le rôle des communautés dans l'élimination de la VSBG • Organiser une journée de sensibilisation communautaire sur la lutte contre la VSBG	Fév 2026 Mar 2026

Mesurer la protection des femmes et des filles (indicateurs requis)

Au niveau de **l'impact**, les organisations **sont tenues d'utiliser au moins deux (2)** des indicateurs suivants afin de démontrer le changement à ce niveau, comme noté dans le modèle de propositions :

1. Nombre d'OSC coordonnant leurs efforts (ou exerçant une influence) dans la prévention, la réponse, et le suivi des violences liées aux conflits et aux crises, ainsi que d'autres pratiques néfastes
2. Nombre de femmes ayant eu accès à des services de protection essentiels (désagrégé par group d'âge et type [médical, psychosocial, juridique])
3. Nombre de survivant(e)s de violences qui déclarent une résilience et un bien-être accrus (désagrégé par tranche d'âge)

Au niveau du **résultat**, vous devez développer un indicateur pour démontrer le changement. De plus, les deux indicateurs de portée suivants sont obligatoires :

1. Nombre de personnes bénéficiant directement de l'intervention (par sexe ou âge[2])
2. Nombre de personnes bénéficiant indirectement de l'intervention

Tableau 1 : Définitions des indicateurs (indicateurs obligatoires)

Indicateurs obligatoires	Définitions
Indicateur d'impact 1 Nombre d'OSC coordonnant leurs efforts (ou exerçant une influence) dans la prévention, la réponse, et le suivi des violences liées aux conflits et aux crises, ainsi que d'autres pratiques néfastes	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre total d'organisations (y compris la vôtre) ou de mouvements soutenus par le projet, qui coordonnent leurs actions et travaillent conjointement pour mettre fin à toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), et pour protéger les droits des femmes et des filles dans les contextes de conflit ou d'urgence. La coordination ou la mise en œuvre conjointe d'interventions visant à mettre fin à la violence et aux pratiques préjudiciables peut inclure l'élaboration de déclarations de plaidoyer, la participation à des processus de prise de décision, la mise en œuvre de campagnes conjointes aux niveaux local ou national pour améliorer la protection et l'accès aux services ou réduire la stigmatisation, l'engagement d'hommes alliés, l'organisation d'événements collaboratifs avec d'autres organisations de femmes et OSC, ou encore le plaidoyer réussi pour de nouveaux engagements des autorités locales ou régionales en matière de prévention. Cela peut également inclure des activités génératrices de revenus pour les survivantes de violences dans les contextes de conflit et de crise. Lorsque cela est pertinent, l'indicateur doit être ventilé selon le type d'organisation, par exemple : organisation dirigée par des femmes, organisation dirigée par des jeunes, organisation axée sur les personnes en situation de handicap ou autre type d'organisation.
Indicateur d'impact 2 Nombre de femmes ayant eu accès à des services de protection	Cet indicateur est quantitatif et se réfère au nombre de femmes, de jeunes femmes ou de filles ayant eu accès à divers services de protection. Ceux-ci peuvent inclure des soins médicaux, des services psychosociaux et de santé mentale, un hébergement, des services juridiques ou un accompagnement dans

[2] La **déségrégation des données** doit être effectuée par sexe (femmes/filles et hommes/garçons, ou, le cas échéant, personnes issues des communautés LGBTQI+) et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent également être utilisées, selon la pertinence du contexte, notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI), les réfugié(e)s, les ménages dirigés par des femmes, etc.

Indicateurs obligatoires	Définitions
essentiels (désagrégé par group d'âge et type [médical, psychosocial, juridique])	les procédures judiciaires, etc. Il peut également inclure une aide en espèces pour les survivantes de violences, ou des activités génératrices de revenus dans les contextes de conflit et de crise. Les services peuvent être fournis par votre organisation ou par d'autres OSC ou prestataires de services dans les zones d'intervention, tels que des structures ou professionnels de santé, des cliniques juridiques, etc. Il est important de noter qu'une augmentation du nombre de femmes ayant accès à des services de protection ne signifie pas nécessairement qu'il y a plus de cas de violence, mais peut aussi indiquer une amélioration de l'accès aux services pour les femmes et les filles ayant subi des violences. Les données doivent être ventilées par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres désagrégations peuvent être ajoutées si nécessaire (par exemple : handicap, personnes déplacées internes, réfugié(e)s, membres des communautés hôtes, ménages dirigés par des femmes, etc.).
Indicateur d'impact 3 Nombre de survivant(e)s de violences qui déclarent une résilience et un bien-être accrus (désagrégé par tranche d'âge)	Cet indicateur est quantitatif et mesure le nombre de survivantes de violences dans des contextes de conflit et de crise qui déclarent qu'à la suite des interventions du projet ou des services reçus, elles se sentent plus résilientes et ont un meilleur bien-être. Il est important de veiller à ce que les survivantes soutenues par votre organisation ne soient pas contraintes de répondre ou de participer à la collecte de données pour cet indicateur, afin d'éviter tout risque de réactivation de traumatismes ou de détresse émotionnelle. La résilience améliorée fait référence à la capacité d'une personne à faire preuve de force et de croissance après une expérience traumatique et à s'adapter positivement à des situations adverses. Le bien-être correspond à un état positif dans lequel une personne peut s'épanouir[3]. La mesure de la résilience et du bien-être peut être réalisée via une enquête anonyme et volontaire auprès des femmes et des filles soutenues par votre organisation. À l'aide d'une série d'énoncés, les répondantes évaluent leur expérience sur une échelle de 0 à 5. Ces énoncés doivent être adaptés au contexte : • Les services médicaux, juridiques ou psychosociaux que j'ai reçus étaient positifs et répondaient à mes besoins • Je sais désormais où demander de l'aide dans ma communauté • J'ai reçu le soutien de ma famille ou de mes amis • J'ai construit une nouvelle trajectoire de vie • Je ne me sens pas stigmatisée par ma communauté ou par d'autres • Je me sens désormais plus en sécurité et protégée • J'ai découvert que je suis une personne forte face aux difficultés de la vie • Bien que la situation reste douloureuse, mon anxiété a diminué • Je pense pouvoir atteindre mes objectifs, même s'il existe des obstacles • Je sais comment gérer les situations difficiles au quotidien Pour l'analyse, toute personne ayant répondu 4 ou plus à l'ensemble des questions est comptabilisée. Il est essentiel que toute enquête repose sur un consentement éclairé clair, soulignant le caractère volontaire de la participation, la protection des données, ainsi que le consentement éclairé (pour les adultes) ou l'assentiment éclairé (pour les mineurs). Avant toute collecte de données pour cet indicateur, l'organisation doit disposer d'une liste de services ou de mécanismes d'orientation disponibles. Il convient également de noter qu'un échantillon important n'est ni nécessaire ni recommandé, car peu de personnes peuvent

[3] Voir https://www.who.int/activities/promoting-well-being (en anglais)

Indicateurs obligatoires	Définitions
	souhaiter participer en raison du risque de réactivation de traumatismes et de détresse émotionnelle. Il est important de souligner que le fait de rapporter une augmentation de la résilience ne suffit pas à démontrer le changement en soi ; il est également essentiel de documenter comment les personnes se sentent plus résilientes et comment leur bien-être s'est amélioré.

Les indicateurs de portée sont inclus au niveau du résultat dans le cadre de résultats et sont uniquement annuel.

Indicateurs de portée	
Nombre de personnes bénéficiant directement de la réponse (par sexe, groupe d'âge ou autres variables)	Les bénéficiaires directs sont les personnes, groupes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires directs correspondent aux groupes cibles du projet. Les bénéficiaires directs doivent être ventilés par sexe et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent être ajoutées si nécessaire (par exemple : personnes en situation de handicap, personnes déplacées internes (PDI), réfugié(e)s, membres des communautés hôtes, ménages dirigés par des femmes, parties prenantes, etc.).
Nombre de personnes bénéficiant indirectement de la réponse	Les bénéficiaires indirects sont les personnes, groupes ou organisations qui ne sont pas directement visés par vos interventions, mais qui en bénéficient indirectement. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui tirent un bénéfice des interventions menées auprès des bénéficiaires directs. Le calcul des bénéficiaires indirects est généralement effectué en utilisant la taille moyenne des ménages et en la multipliant par le nombre de bénéficiaires directs. Bien que cette méthode puisse entraîner un certain double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne prudente permet de limiter ce risque. Par exemple, si la taille moyenne d'un ménage est de 5 personnes et que le nombre de bénéficiaires directs est de 100, le calcul sera : 5 × 100 = 500 bénéficiaires indirects. Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être ventilés par sexe, âge ou autres catégories.

Autres indicateurs de résultat suggérés[4]

En outre, les OSC peuvent ajouter un indicateur supplémentaire pertinent pour leurs projets. Celui-ci doit être inclus dans le **cadre de résultats**. L'indicateur doit être en mesure de démontrer le changement attendu que le projet vise à réaliser sur la base des interventions.

Les indicateurs suivants ne sont que des **suggestions** destinées à vous guider dans la définition de vos indicateurs. Ils ne sont pas obligatoires.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
Types de mécanismes renforcés pour la sécurité, la sûreté et la	Il s'agit d'un indicateur qualitatif qui décrit les types de mécanismes ayant été améliorés. Les mécanismes peuvent inclure des services de santé, des services juridiques ou judiciaires, des services psychosociaux, des systèmes d'orientation, ou d'autres

[4] Il convient de trouver un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et **qualitatifs**. Les indicateurs qualitatifs vous permettent d'explorer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes et contribuent à expliquer "comment" et "pourquoi" les changements se sont produits.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
santé mentale des femmes et des filles	processus soutenant directement la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles dans des contextes de conflit ou humanitaires. D'autres exemples peuvent inclure des mécanismes communautaires de suivi permettant d'identifier et de soutenir les femmes et les filles victimes de violences, ou des mécanismes visant à répondre aux besoins essentiels des femmes et des ménages dans des contextes de crise humanitaire ou de conflit. Le renforcement des capacités en matière de réponse humanitaire, de gestion des crises et/ou de relèvement comprend l'accompagnement, le mentorat ou les formations formelles qu'une OSC reçoit dans le cadre du projet de la part de votre organisation ou de ses partenaires de mise en œuvre. Les thématiques portent spécifiquement sur le renforcement des compétences et des connaissances liées au leadership des femmes dans les interventions humanitaires et les réponses aux crises, ou sur toute autre formation permettant aux femmes de participer activement à la prévention, à la préparation et à la réponse aux crises humanitaires. Il convient de comptabiliser le nombre d'OSC participantes et non le nombre de formations dispensées au cours du projet. Il peut également être utile de suivre le nombre de participantes et participants ayant bénéficié de ce soutien. Lorsque cela est pertinent, l'indicateur doit être ventilé selon le type d'organisation, par exemple : organisation dirigée par des femmes, organisation dirigée par des jeunes, organisation axée sur les personnes en situation de handicap ou autre type d'organisation.
Nombre de défenseures des droits humains des femmes / artisanes de la paix ayant accès à des systèmes de soutien	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre total de défenseures des droits humains des femmes (DDHF) ou d'artisanes de la paix ayant utilisé des systèmes de soutien mis en place ou renforcés par votre projet. Les DDHF sont des personnes engagées dans la promotion et la protection des droits des femmes et de l'égalité de genre, ainsi que toutes les femmes travaillant sur toute question liée aux droits humains et aux libertés fondamentales, individuellement ou en association avec d'autres. Elles sont souvent exposées à des risques spécifiques liés au genre, à des menaces, à des intimidations ou à du harcèlement judiciaire en raison de leur travail. Un système de soutien désigne des processus ou mécanismes mis en place pour protéger ou soutenir les DDHF, tels que des systèmes de signalement des violations, des services de soutien physique et psychosocial, des réseaux de solidarité, des maisons sûres ou dispositifs de passage sécurisé, ou d'autres programmes de protection. Lorsque cela est possible, cet indicateur doit être ventilé par sexe et groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus).
Nombre et types de systèmes de soutien à la protection des droits des femmes établis	Il s'agit d'un indicateur à la fois quantitatif et qualitatif qui comptabilise le nombre et décrit les types de systèmes de soutien mis en place pour la protection des femmes et des filles. Un système de soutien est tout processus ou mécanisme établi, soutenu ou renforcé par le projet visant à répondre aux préjudices physiques, psychosociaux ou aux obstacles juridiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans des contextes de conflit ou humanitaires. Cela peut inclure des comités communautaires de suivi, des systèmes d'orientation, des lignes anonymes de signalement ou de notification mobile, des abris ou espaces sûrs pour l'hébergement ou le conseil, ou des mécanismes spécifiques ciblant les groupes les plus marginalisés selon le contexte.
Nombre et pourcentage d'institutions judiciaires et policières ayant renforcé leurs compétences pour	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre d'institutions judiciaires et/ou policières ayant amélioré ou renforcé leur compréhension et leurs compétences pour répondre aux besoins des femmes ayant subi des violences, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSBG), dans des contextes de conflit, post-conflit ou d'urgence.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
mieux répondre aux besoins de protection spécifiques au genre	Cela peut inclure l'amélioration de l'accueil, de la communication ou des mécanismes d'orientation lors du signalement de cas de violence, ou encore des institutions disposant de personnel nouvellement formé ou recruté pour répondre aux besoins de protection des femmes et des filles. Vous devez rapporter le nombre total et il n'est pas obligatoire d'utiliser le pourcentage. Si vous souhaitez également fournir un pourcentage, celui-ci se calcule en divisant le nombre d'institutions ayant renforcé leurs compétences par le nombre total d'institutions ciblées par votre projet (par exemple : 50 % = 5 sur 10 institutions).